

COVID-19

Continuité du Service Public

En cas d'urgence une permanence téléphonique est assurée, aux horaires de bureau, au :

05.63.80.25.10

En cas d'**extrême urgence** (décès, cimetière, sécurité des biens et des personnes, ...), l'accueil sera assuré à la fenêtre de la mairie située dans le passage entre la mairie et la poste.